



Aide juridictionnelle pour les enfants

Par **fabrous**, le **14/04/2009** à **19:55**

Bonjour,

Je suis actuellement divorcé, et, mes enfants de 9 et 12 ans aimeraient vivre avec moi, également ils souffrent d'une maltraitance d'une part physique mais aussi psychologique, dur dur pour qu'on les entende, ils ont très envie d'être représentés par un avocat, j'ai été conseillé, j'ai pris rendez-vous chez un avocat spécialisé et formé pour entendre les enfants. ma question est : si ils en font la demande, ont-ils droit à l'aide juridictionnelle où ce sont mes revenus qui sont pris en compte ? merci pour vos réponses

Par **puce3869**, le **16/04/2009** à **17:25**

Les avocats représentant les enfants sont réglés par l'aide juridictionnelle.

Par **fabrous**, le **16/04/2009** à **21:22**

Bonsoir,

Merci pour les renseignements !!!!